

STATISTIQUES INTERNATIONALES



PRODUCTION DE CIMENT

Source : Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies et Bulletin Trimestriel de Statistique du Logement et de la construction pour l'Europe.

Unité : millier de tonnes métriques

	1953	1954	1955	1956	1957	1958				1959		
						1er trimestre	2° trimestre	3° trimestre	4° trimestre	1er trimestre	Avril	Mai
Production mondiale (1)	160.000	170.000	192.000	204.000	210.000	42.000	57.000	60.000
Monde sans les Etats-Unis (1)	115.000	124.000	139.000	148.000	158.000	34.000	42.000	44.000
Allemagne Occidentale	15.372	16.284	18.768	19.656	19.248	2.756	5.591	6.241	5.210	3.591	2.280	2.217
Allemagne Orientale	2.448	2.640	2.976	3.264	3.456	828	902	898	930	686	300	341
Autriche	1.394,4	1.622,4	1.858,8	1.939,8	2.128,8	248,6	689,4	727,3	498,9	349,1	245,5	254,7
Belgique	4.632	4.380	4.692	4.668	4.704	855	1.100	1.101	993	746	402	423
Canada	3.564	3.588	3.996	4.560	5.496	927	1.584	1.735	1.458	822	412	...
Danemark	1.260,0	1.222,8	1.258,8	1.186,8	1.165,2	167,5	225,7	335,7	335,7	301,1	114,5	113
Espagne	2.772	3.324	3.756	3.996	4.488	1.077	1.220	1.243	1.270
Etats-Unis (a)	44.400	46.428	52.992	56.448	52.572	8.387	14.013	15.673	14.193	9.959	4.891	5.627
Finlande	937,2	1.040,4	1.040,4	960,0	945,6	167,0	230,1	270,7	257,6	251,1	102,2	111,3
France	9.228	9.552	10.764	11.388	12.708	2.860	3.704	3.698	3.266	3.093	1.305	1.245
Hongrie	1.059,6	946,8	1.174,8	994,8	988,8	271,7	332,0	352,2	346,2	275,8	128,9	135,0
Inde	3.840	4.464	4.560	5.004	5.688	1.695	1.597	1.461	1.413	1.612	512	...
Irlande	471,6	529,2	672,0	711,6	452,4	90,3	116,1	113,4	110,4	101,1
Italie	7.836	8.772	10.656	11.340	11.868	2.410	3.322	3.617	3.008	2.723	1.226	1.284
Japon	8.772	10.680	10.560	13.020	15.180	3.599	3.513	3.771	4.102	3.641	1.385	1.499
Norvège	754,8	770,4	800	895,2	988,8	222,4	251,0	269,7	290,2	239,2	91,7	84,8

(a) Données trimestrielles et mensuelles de portée incomplète.

(1) Non compris les statistiques de l'U.R.S.S. et de la Chine Continentale.

PRODUCTION DE CIMENT

(fin)

Source : Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies et Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe.

Unité : millier de tonnes métriques

	1953	1954	1955	1956	1957	1958				1959		
						1er trimestre	2° trimestre	3° trimestre	4° trimestre	1er trimestre	Avril	Mai
Pays-Bas	861,6	972,0	1.101,6	1.256,4	1.320,0	251,6	366,5	370,6	377,3	302,6	150,9	142,7
Pologne	3.288	3.408	3.816	4.032	4.500	1.220	1.157	1.295	1.369	1.285
Portugal	769,2	783,6	778,8	1.023,6	979,2	230,3	267,5	284,5	241,9	215,9	70,5	...
Royaume-Uni	11.400	12.156	12.720	12.972	12.156	2.539	3.126	3.078	3.109	2.686	988	1.077
Suède	2.352,0	2.464,8	2.550,0	2.498,4	2.445,6	488,5	647,6	668,9	688	553	246	255
Tchécoslovaquie	2.316	2.556	2.892	3.144	3.672	903	1.002	1.085	1.120	1.065
Turquie	528,0	708,0	820,8	970,8	1.261,2	300	417	438	361	205
U. R. S. S.	15.960	18.996	22.488	24.864	28.800	7.950	7.950	8.700	8.700
Yougoslavie	1.284	1.392	1.572	1.560	1.980	336	517	551	563	392	196	...

REMARQUE : Les données se rapportant, autant que possible, à tous les ciments hydrauliques employés pour bâtir (portland, métallurgique, aluminium, naturel, etc.....).

PRODUCTION DES BRIQUES DE CONSTRUCTION (1)

(Moyennes mensuelles en millions d'unités)

P A Y S	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 8				1 9 5 9		
							1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	Avril	Mai
Allemagne occidentale	394	423	453	484	477	459	218	469	603	511	279	500	553
Allemagne orientale	147	160	159	164	163	179	103	183	238	205	113	129	208
Autriche	48,5	30,2	58,2	66,5	70,6	72,1	19,6	78,7	100,7	67,5	22,1	68,0	...
Belgique	180	184	186	203	187	201	117	193	236	190	104	147	...
Canada (a)	30,8	35,5	39,0	40,8	42,5	39,2	27,1	50,6	59,3	43,7	27,6
Etats-Unis	491	489	560	658	674	555	390	570	613	591	483	618	...
Finlande	13,6	14,9	15,8	15,7	14,4	15,5	3,5	11,1	19,3	12,6	2,7	6,0	13,0
France (b)	273	261	290	341	342	361	341	348	364	358	339	347	...
Hongrie	91,6	110,1	94,9	99,8	100,2	115,4	57,5	113,0	166,5	135,1	74,7	112,0	165,8
Japon	17,0	18,3	20,0	19,0	21,2	23	15	20	24	20	12	17	21
Pays-Bas	109,2	111,2	118,9	119,9	123,8	138,9	126,2	118,7	128,1	132	125	118	116
Pologne (c)	143	184	207	204	205	207	78	231	312	261	123	147	...
Royaume-Uni (d)	552	600	604	597	594	576	528	533	528	557	517	585	562
Tchécoslovaquie (e)	90	101	110	123	133	142	107	185	236	204	126
U.R.S.S.	1.238	1.399	1.564	1.735	1.792	2.000	2.000	2.000	2.600	2.600
Yougoslavie	45,9	55,3	62,6	66,6	62,8	64,7	13,6	73,9	152,7	110,9	20,5	27,7	...

(a) Ventes par les fabricants

(b) En milliers de tonnes métriques

(c) Les données mensuelles comprennent les briques de sable et de chaux

(d) Non compris l'Irlande du Nord. Y compris briques de béton, de schiste et de sable et chaux.

(e) Avant 1958, briques de terre cuite seulement. A partir de 1958, production totale y compris les briques de sable et de chaux.

(1) cf. Bulletin Mensuel de Statistique des Nations-Unies (Août 1959)

REMARQUES - Sauf indication contraire, les données se rapportent à la production totale de briques d'argile pour la construction, y compris les briques ordinaires et les briques de parements. Les briques vernissées, réfractaires, pour pavage, de béton, de schiste, de sable et chaux ne sont pas comprises.



E T U D E S



ENQUETE PAR SONDAGE SUR LES DELAIS DE CONSTRUCTION PORTANT
SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES du 1.1.1956 au 30.6.1958

- Situation observée au 1^{er} Octobre 1958 -

I N T R O D U C T I O N

But et méthode du sondage

Une enquête par sondage sur les délais de construction des logements est effectuée semestriellement. Cette enquête a pour but de mesurer les délais séparant les diverses étapes (administratives et physiques) de la construction de logements.

Les informations concernant ces étapes sont recueillies pour un certain nombre de projets-témoins constituant l'échantillon représentatif des permis de construire accordés.

L'échantillon est prélevé parmi les projets de construction (demande de permis de construire) ayant reçu un "avis favorable" des Directions Départementales de la Construction. Il comprend en quatre strates classées suivant leur importance : tous les projets de 50 logements et plus une partie seulement des autres projets désignés par un tirage au hasard selon les taux de sondage suivants ; 1 projet sur 6 lorsqu'ils comportent 10 à 49 logements ; 1 projet sur 50 (2 à 9 logements) et 1 projet sur 300 pour ceux qui concernent un seul logement.

La réalisation de chaque projet témoin, suivie par les Services Départementaux, se manifeste en plusieurs étapes : permis de construire, octroi de la décision de prime, mise en chantier, achèvement, certificat de conformité, éventuellement décision définitive de prime.

Champ de l'enquête

- Les logements du secteur H.L.M.-location (sans prime à la construction), pour lesquels des informations sont recueillies d'autre part, sont exclus du sondage.

- Le département de la Seine n'a pu être introduit dans le sondage qu'à partir du 1^{er} janvier 1957.

Les résultats de la présente enquête s'appliquent aux autres logements et correspondent aux avis favorables qui précèdent généralement de peu le permis de construire accordés du 1^{er} janvier 1956 au 30 juin 1958.

Le degré d'avancement des projets-témoins est observé au 1^{er} octobre 1958.

Renseignements obtenus

Lors des précédentes enquêtes tous les délais étaient mesurés par rapport à la date de l'"avis favorable". L'extension de la période sur laquelle porte le sondage donne maintenant assez de recul pour justifier une exploration plus complète des fiches de chantiers-témoins permettant de connaître : d'une part les délais d'achèvement par rapport à la mise en chantier, d'autre part des délais de mise en chantier par rapport à la décision provisoire de prime.

Interprétation des résultats

Les nombres indiqués dans les tableaux ci-annexés proviennent exclusivement du dépouillement des fiches de projets-témoins après redressement de l'échantillon. Ces résultats portent sur environ 640.000 logements, nombre qui ne diffère que de + 2 % du nombre réel de logements autorisés dans la période étudiée.

Les résultats de l'enquête montrent qu'il faudrait observer la situation des permis de construire accordés avec un recul d'au moins 3 années pour tirer des conclusions définitives et en particulier sur la durée de la construction. Or, le délai séparant la date des premiers permis de construire inclus dans l'enquête (1^{er} trimestre 1956) et la date de l'observation (1.10.58) est au maximum de 32 mois.

On doit donc tenir compte de cette situation notamment lors de l'examen des résultats "d'ensemble de la période étudiée qui sont des "grandeurs" correspondant à des périodes inégales et n'ont qu'une valeur indicative.

Cependant les renseignements obtenus font ressortir les tendances en ce qui concerne l'échelonnement des mises en chantier, les délais et les durées de construction.

RESULTATS DE L'ENQUETE

1^{ère} partie.- Tous secteurs de la construction à l'exception du secteur locatif H.L.M.

Délai séparant le permis de construire de la mise en chantier.

Le nombre de logements autorisés pendant la période couverte par le sondage est de 646.000 sur lesquels 506.000 ont été mis en chantier.

Les tableaux I et I^{bis} permettent d'étudier l'évolution des délais séparant le permis de construire de la mise en chantier ainsi que l'échelonnement des mises en chantier des logements autorisés au cours d'un même trimestre.

En moyenne :

- 6 % des logements font l'objet de mises en chantier, avant même la délivrance du permis;
- 6 % des logements sont mis en chantier dans le mois du permis;
- 27 % des logements sont mis en chantier entre le 1^{er} et le 3^{ème} mois.

A l'expiration du délai de 12 mois 80 % des logements autorisés en 1956 et au cours du 1^{er} trimestre 1957 ont été mis en chantier; mais cette proportion n'est atteinte qu'après un délai plus long à partir du 2^{ème} trimestre 1957.

92 % environ des logements autorisés en 1956 ont été mis en chantier en 24 mois.

On remarquera que c'est dans la période qui s'écoule entre le 1^{er} et le 9^{ème} mois qui suivent la délivrance du permis de construire que les mises en chantier sont les plus nombreuses (environ 60 %).

La validité des permis de construire ne devant pas dépasser un an, les pourcentages des mises en chantier postérieures au 12^{ème} mois correspondent vraisemblablement, non à des démarrages de chantiers, mais à des tranches successives de chantiers déjà ouverts dans les délais normaux.

Au 1^{er} octobre 1958, 8 % des logements autorisés en 1956 n'étaient pas encore commencés. Mais l'enquête révèle que le nombre de ses logements doit être réduit de 12.000 environ pour tenir compte des projets abandonnés. Le pourcentage des mises en chantier ressort alors à 97 % et l'on peut dire que, la presque totalité des logements correspondant aux permis de construire accordés au cours d'un même trimestre et qui seront effectivement réalisés est mise en chantier dans le délai de 2 ans.

Des incidents divers ont retardé certaines mises en chantier : ils portent sur 6,5 % des logements. Les principales difficultés sont rencontrées dans le financement (39 %) et l'octroi de la prime (32 %), les autres concernent plus particulièrement l'occupation du sol, la passation des marchés ou des modifications aux projets initiaux.

Le tableau II donne l'état d'avancement des logements mis en chantier par périodes trimestrielles. Toutefois, seuls les permis accordés depuis 1956 étant inclus dans le champ de l'enquête, les nombres indiqués pour 1956 et 1957 ne tiennent pas compte des mises en chantier, au cours de ces années des logements autorisés antérieurement et ne représentent pas l'ensemble des mises en chantier. Mais il a été montré plus haut qu'après deux ans écoulés presque tous les logements autorisés pendant un même trimestre avaient été commencés. On peut donc dire que l'enquête saisit la totalité des mises en chantier pour le 1^{er} semestre 1958 (1) et considérer comme représentatifs les résultats indiqués au tableau II à partir de cette date,

soit.....	116.300 logements
En ajoutant les logements du secteur locatif H.L.M.....	<u>31.200</u> logements
on obtient un total de.....	147.500 logements

Délais séparant le permis de construire et la mise en chantier de l'achèvement

Le tableau III donne l'état d'avancement de l'achèvement des logements selon le trimestre au cours duquel ils ont été autorisés. Le pourcentage des logements autorisés au cours du 1^{er} trimestre 1956 et achevés au 1^{er} octobre 1958 atteint 71 % (75 % si l'on tient compte des projets initiaux abandonnés).

(1) La situation à la date du 1/10/1958 ne peut donner que des résultats incomplets en ce qui concerne le 3^{ème} trimestre 1958.

Parmi les logements autorisés en 1956, la moitié a été achevés entre le 21 et le 24^{ème} mois qui a suivi la délivrance du permis de construire. La moitié des mises en chantier ayant elle-même été effectuée entre le 3^{ème} et le 6^{ème} mois (Tableau I bis) 50 % des logements autorisés sont achevés environ 18 mois après leur mise en chantier.

Cette remarque est confirmée à l'examen des tableaux IV et IV bis qui donnent l'échelonnement des achevements et son évolution au cours de la période étudiée selon le trimestre de la mise en chantier.

Ils montrent que, parmi les logements commencés en 1956, 50 % environ ont été achevés avant 18 mois; 33 % l'ont été dans le délai d'un an (un certain ralentissement paraît toutefois se manifester en 1957).

25 à 30 mois ont été nécessaires pour l'achèvement de 10 % des logements.

Le tableau V se réfère aux mises en chantier de l'année 1956 et indique les durées de construction selon l'importance des projets.

Certaines difficultés, surgies au cours des travaux retardent les achevements. Elles affectent 4,7 % des chantiers en cours. Ce sont pour les 2/3 des difficultés de financement ou d'attribution de primes, les autres étant d'ordre technique ou non précisées.

Logements en cours

Le tableau VI donne une approximation du nombre total des logements en cours (304.000). L'insuffisance du recul ainsi que le manque de renseignements concernant le département de la Seine en 1956 empêchant de retenir ce nombre comme définitif.

Toutefois, si, d'une part, on évalue les "en cours", relatifs aux permis de la Seine pour 1956 (nombre de logements autorisés 35.000 sauf H.L.M.) dans les proportions données par le tableau VI (30 %) soit 11.000 logements et si, d'autre part on estime à 25.000 d'après l'évolution indiquée par ce même tableau, le nombre des logements provenant des mises en chantier antérieures à l'enquête et non achevés, on obtient 340.000 logements. En ajoutant les logements en cours du secteur locatif H.L.M. (125.000 au 1^{er} octobre 1958) le total des logements en cours pour la France entière ressort : 465.000.

Pour autant que les renseignements collectés concernant les trimestres les plus rapprochés soient complets, le pourcentage des logements en cours apparaît maximum au 4^{ème} trimestre 1957 et décroît pendant le 1^{er} semestre 1958 où commencent les mises en chantier des logements autorisés le plus récemment. Il décroît aussi si l'on remonte vers les premiers trimestres de 1956 où les constructions tendent de plus en plus vers leur achèvement.

2ème Partie - Secteur des logements primés

Situation par rapport aux permis de construire accordés

Le tableau VII donne l'état d'avancement des logements autorisés dans ce secteur, c'est-à-dire des projets comportant l'indication que la prime à la construction serait demandée.

Ce tableau montre que le nombre des logements restant théoriquement à primer est presque égal à celui des logements non commencés : pour 1956 ils sont respectivement de 14.600 et 15.000 et correspondant vraisemblablement, en majeure partie, à des abandons.

Délais séparant le permis de construire et l'octroi de la prime

Il s'agit du délai entre deux étapes administratives.

Les tableaux IX et IX bis donnent l'évolution du délai "Permis-Décision provisoire" depuis le début de la période étudiée : on constate que la proportion des logements non encore primés va en augmentant depuis 1956.

Ils montrent que le pourcentage des logements qui se trouvent primés 3 mois après le permis, dépassant 83 % pour les logements autorisés du 1^{er} trimestre 1956, va sans cesse en décroissant jusqu'à 51 % pour le 4^{ème} trimestre 1957. Pendant la même période, le pourcentage des logements primés dans le délai de 4 à 9 mois est en augmentation sensible. En observant la proportion des logements primés à l'expiration du délai de 12 mois, on constate aussi une diminution régulière allant de près de 94 % à moins de 72 %. Il apparaît donc qu'entre le 1^{er} trimestre 1956 et le 4^{ème} trimestre 1957 les délais d'octroi de prime se sont allongés, un plus grand nombre de projets restant en attente de prime. Depuis la situation a évolué.

Situation des logements primés

Le tableau VIII donne la situation des logements mis en chantier par rapport à la date d'octroi de la décision provisoire de prime. Sur le nombre de 48.600 logements non commencés (13 %), 40.000 sont primés depuis plus de 6 mois; mais ces logements peuvent faire partie de projets (fractionnés) pour lesquels le chantier est déjà ouvert.

Cependant, on constate que le nombre de logements primés et non commencés (48.600) est largement compensés par les mises en chantiers effectuées avant l'octroi de la prime (52.700). Il se peut, toutefois, qu'une partie des logements mis en chantier et non encore primés, fasse ultérieurement l'objet de décision de rejet de demande de prime.

Délais séparant l'octroi de la prime de la mise en chantier

Le tableau X montre que (en moyenne) :

- 20 % des logements de ce secteur sont commencés avant l'octroi de la prime;
- 35 % le sont dans les 3 mois suivants l'attribution de la prime;
- 20 % sont mis en chantier dans un délai de 4 à 6 mois, soit 75 % seulement à l'expiration du délai de 6 mois.

Une partie des constructions mises en chantier plus de 6 mois après l'octroi de la prime correspond vraisemblablement à des fractions de projets pour lesquels les chantiers ont été ouverts avant l'expiration du délai réglementaire.

Pour les primes attribuées en 1956, la presque totalité des logements correspondants ont été mis en chantier à la date de l'observation (1/10/58), dont 90 % à l'expiration du délai de 12 mois.

TABLEAU I

DELAI SEPARANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA MISE EN CHANTIER

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS DU :											Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.		
NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISES (en milliers) dans l'échantillon redressé (a)	53,0	65,1	56,8	61,0	62,5	73,5	69,5	67,8	63,9	72,9	646,0
Sur 100 logements autorisés, ont été mis en chantier :												
- avant le permis.....	6,4	6,0	7,7	10,0	5,4	4,1	4,4	8,2	3,8	5,0	6,0
- dans le mois du permis.....	5,8	10,2	8,0	5,5	4,7	7,2	6,4	3,8	5,5	4,3	6,1
- dans un délai de 1 à 3 mois.	27,4	33,2	25,0	26,0	30,1	33,0	20,0	21,7	29,2	27,0	27,3
" 4 à 6 " ..	24,3	20,7	20,6	17,7	23,6	15,6	19,4	25,1	21,8	8,1	///	///
" 7 à 9 " ..	12,8	6,4	13,8	15,6	11,2	8,1	11,9	12,4	4,0	///		
" 10 à 12 " ..	5,9	5,9	5,3	5,2	5,5	8,7	11,3	2,0	///			
" 13 à 15 " ..	4,9	4,9	3,0	4,4	2,7	5,5	3,0	///				
" 16 à 18 " ..	2,2	1,0	3,1	3,0	1,1	0,8	///					
" 19 à 21 " ..	1,1	1,1	2,5	3,0	0,7	///						
" 22 à 24 " ..	0,6	2,2	1,0	1,0	///							
" 25 à 31 " ..	0,6	0,4	///	///								
% des mises en chantier (ensemble).....	92	92	90	91,4	85	83	76,4	73,2	64,3	44,4	///	78 %

(a) non compris le Secteur H.L.M.-location; non compris le département de la Seine pour 1956.

T A B L E A U I B i s

DELAI SEPARANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA MISE EN CHANTIER

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS DU :											Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISES (en milliers) dans l'échantillon redressé (a)	53,0	65,1	56,8	61,0	62,5	73,5	69,5	67,8	63,9	72,9		646,0
Pourcentages cumulés des logements mis en chantier :												
- avant le permis.....	6,4	6,0	7,7	10,0	5,4	4,1	4,4	8,2	3,8	5,0		6,0
- dans le mois du permis...	12,2	16,2	15,7	15,5	10,1	11,3	10,8	12,0	9,3	9,3		12,1
- dans le délai de 3 mois..	39,6	49,4	40,7	41,5	40,2	44,3	30,8	33,7	38,5	36,3		39,4
6 " ..	63,9	70,1	61,3	59,2	63,8	59,9	50,2	58,8	60,3	44,4		///
9 " ..	76,7	76,5	75,1	74,8	75,0	68,0	62,1	71,2	64,3	///		///
12 " ..	82,6	82,4	80,4	80,0	80,5	76,7	73,4	73,2	///	///		///
15 " ..	87,5	87,3	83,4	84,4	83,2	82,2	76,4	///	///	///		///
18 " ..	89,7	88,3	86,5	87,4	84,3	83,0	///	///	///	///		///
21 " ..	90,8	89,4	89,0	90,4	85,0	///	///	///	///	///		///
24 " ..	91,4	91,6	90,0	91,4	///	///	///	///	///	///		///
31 " ..	92,0	92,0	///	///	///	///	///	///	///	///		///
Situation au 1° octobre 1958...	92,0	92,0	90,0	91,4	85,0	83,0	76,4	73,2	64,3	44,4		78,8
Situation au 1° avril 1958.....	91,6	89,9	88,0	85,5	81,4	68,6	53,3	45,1				

(a) non compris le Secteur H.L.M.-location, non compris le département de la Seine pour 1956.

T A B L E A U 11

SITUATION DES ACHEVEMENTS ET DES EN COURS PAR RAPPORT A LA DATE DE MISE EN CHANTIER

	TRIMESTRE DE MISE EN CHANTIER AU COURS DU :												Ensemble de la période
	Avant 1956 (b)	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
		1°tr	2°tr	3°tr	4°tr	1°tr	2°tr	3°tr	4°tr	1°tr	2°tr	3°tr	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) mis en chantier (a).....	7,0	9,6	34,7	46,9	40,1	46,6	55,9	59,2	37,9	55,9	60,4	51,8	506,0
dont : sont achevés ..	6,6	8,7	29,5	38,7	30,6	29,1	28,7	16,6	10,2	2,8	0,8	0	202,3
" : sont en cours	0,4	0,9	5,2	8,2	9,5	17,5	27,2	42,6	27,7	53,1	59,6	51,8	303,7
Soit, sur 100 logements mis en chantier :													
- sont achevés ..	94	91	85	83	76	62	51	28	27	5	1,4	0	40 %
- sont en cours	6	9	15	17	24	38	49	72	73	95	98,6	100	60 %

(a) Non compris le secteur H.L.M. location, non compris le département de la Seine pour 1956

(b) Mis en chantier avant le permis de construire.

T A B L E A U III

DELAI SEPARANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET L'ACHEVEMENT

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS du :										Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8		
	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISES (en milliers) dans l'échantillon redressé (a)	53,0	65,1	56,8	61,0	62,5	73,5	69,5	67,8	63,9	72,9	646,0
Pourcentages cumulés du nombre des logements qui ont été achevés avant la fin du :											
9° mois.....	8,2	7,7	8,7	6,0	4,3	6,9	4,2	3,3	3,8	1,8	
12° mois.....	15,0	16,0	14,8	13,2	11,7	12,6	9,4	4,4			
15° mois.....	22,4	26,9	23,0	25,2	22,9	17,1	13,2				
18° mois.....	35,1	36,5	35,0	36,8	35,1	21,9					
21° mois.....	47,1	47,2	43,6	45,5	39,3						
24° mois.....	55,5	55,3	52,5	51,3							
27° mois.....	62,4	63,4	58,2								
30° mois.....	68,9	67,2									
33° mois.....	70,9										
Situation au 1° octobre 1958.....	70,9	67,2	58,2	51,3	39,3	21,9	13,2	4,4	3,8	1,8	
Situation au 1° avril 1958.....	58,4	49,2	39,7	30,8	17,4	10,2	2,7	0,6			

(a) non compris le secteur H.L.M.-location, non compris le Département de la Seine pour 1956.

T A B L E A U I V

DELAI SEPARANT LA MISE EN CHANTIER ET L'ACHEVEMENT

	TRIMESTRE DE MISE EN CHANTIER AU COURS DU :												Ensemble de la période
	Avant 1956	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
		1er tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1er tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1er tr.	2° tr.	3° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) mis en chantier (a)	7,0	9,6	34,7	46,9	40,1	46,6	55,9	59,2	37,9	55,9	60,4	51,8	506,0
Sur 100 logements mis en chantier ont été achevés dans un délai de :													
3 mois	0,2	3,1	1,4	1,4	0,7	-	2,2	-	0,9	0,6	-	-	///
4 à 6 "	5,4	10,1	6,2	3,6	3,9	5,0	3,1	3,4	4,7	2,5	1,4	///	
7 à 9 "	13,4	9,3	10,8	8,8	13,5	7,1	12,7	5,4	9,8	1,9	///		
10 à 12 "	21,2	12,1	16,4	17,4	13,5	14,5	10,4	10,8	11,6	///			
13 à 15 "	12,2	11,3	15,1	16,8	11,9	19,6	12,7	8,4	///				
16 à 18 "	11,1	14,5	10,4	17,2	19,0	13,0	10,2	///					
19 à 21 "	7,7	13,2	7,3	6,3	7,9	3,1	///						
22 à 24 "	3,8	6,1	8,0	8,5	5,8	///							
25 à 30 "	7,7	9,9	9,4	2,5	///								
31 à 36 "	3,9	1,2	///	///									
Achèvements postérieurs..	7,2	///	///										
% des achevements(ensemble)	93,8	90,8	85	82,5	76,2	62,3	51,3	28	27	5	1,4	0	40 %

(a) non compris le secteur HLM location; non compris le département de la SEINE pour 1956.

T A B L E A U V

SITUATION DES MISES EN CHANTIER EFFECTUEES EN 1956
 ET DES MISES EN CHANTIER ANTERIEURES
 CORRESPONDANT A DES PERMIS DELIVRES DEPUIS LE 1er JANVIER 1956
 DUREE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS ACHEVES

NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) mis en chantier en 1956 (a)	I M P O R T A N C E du C H A N T I E R									
	50 logts & +		10 à 49 logts		2 à 9 logts		1 logement		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
	34.000	100	26.000	100	19.500	100	58.800	100	138.300	100
Sur ces logements mis en chantier, ont été achevés :										
- dans un délai de 3 mois	16	0,1	60	0,2	200	1,0	1.500	2,5	1.776	1,3
- " 4 à 6 mois	1.205	3,5	810	3,1	1.400	7,2	3.300	5,6	6.715	4,9
- " 7 à 9 mois	2.795	8,2	1.308	5,0	2.600	13,3	8.400	14,3	15.103	10,9
- " 10 à 12 mois	3.539	10,4	3.162	12,2	3.200	16,4	12.000	20,4	21.901	15,8
- " 13 à 15 mois	4.611	13,6	5.160	19,8	1.950	10,0	8.100	13,8	19.821	14,3
- " 16 à 18 mois	6.461	19,0	5.820	22,4	3.500	18,0	5.700	9,7	21.481	15,5
- " 19 à 21 mois	4.207	12,4	3.066	11,8	1.100	5,6	2.100	3,6	10.473	7,6
- " 22 à 24 mois	3.262	9,6	2.718	10,5	1.850	9,5	2.100	3,6	9.930	7,2
Total des achèvements en 24 mois	26.096	76,8	22.104	85,0	15.800	81,0	43.200	73,5	107.200	77,5
- ont été achevés après 24 mois	2.024	///	726	///	750	///	3.300	///	6.800	///
- sont en cours au 1/10/58	5.880	///	3.170	///	2.950	///	12.300	///	24.300	///
Total (logements pour lesquels la durée de construction a été ou sera supérieure à 24 mois)	7.904	23,2	3.896	15,0	3.700	19,0	15.600	26,5	31.100	22,5
(a) Non compris le secteur H.L.M.-location, non compris le département de la Seine pour 1956										

T A B L E A U V I

SITUATION PAR RAPPORT A LA DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE										Ensemble de la période	
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1°tr	2°tr	3°tr	4°tr	1°tr	2°tr	3°tr	4°tr	1°tr	2°tr		
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) correspondant aux permis délivrés (a)	53,0	65,1	56,8	61,0	62,5	73,5	69,5	67,8	63,9	72,9	646,0
dont : ont été mis en chantier	48,7	59,8	51,3	55,8	53,0	60,9	53,2	49,7	41,2	32,4	506,0
" : sont achevés	37,6	43,8	33,0	31,3	24,6	16,1	9,2	3,0	2,4	1,3	202,3
" : sont en cours	11,1	16,0	18,3	24,5	28,4	44,8	44,0	46,7	38,8	31,1	303,7
" : ne sont pas commencés	4,3	5,3	5,5	5,2	9,5	12,6	16,3	18,1	22,7	40,5	140,0
Soit, sur 100 logements autorisés :												
- ont été mis en chantier	92	92	90	91	85	83	76	73	64	44	78
- sont achevés	71	67	58	51	40	22	13	4	4	2	31
- sont en cours	21	25	32	40	45	61	63	69	60	42	47
- ne sont pas commencés	8	8	10	9	15	17	24	27	36	56	22

(a) Non compris le secteur H.L.M.-location, non compris le département de la Seine pour 1956

T A B L E A U V I I

SITUATION PAR RAPPORT A LA DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Secteur des logements primés

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS DU :											Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1 ^o tr	2 ^o tr	3 ^o tr	4 ^o tr	1 ^o tr	2 ^o tr	3 ^o tr	4 ^o tr	1 ^o tr	2 ^o tr	3 ^o tr	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) correspondant aux permis délivrés (a).....	38,4	47,9	41,1	43,4	44,3	56,0	54,9	54,9	49,9	58,9	489,7
- ont été primés.....	36,8	44,8	38,1	36,5	36,7	44,6	40,9	39,3	30,2	21,2	369,1
- reste à primer.....	1,6	3,1	3,0	6,9	7,6	11,4	14,0	15,6	19,7	37,7	120,6
Soit, sur 100 logements autorisés :												
- ont été primés.....	96,	93,4	92,8	84,	82,8	79,7	74,6	71,6	60,6	35,9	75,3
- reste à primer.....	4,	6,6	7,2	16,	17,2	20,3	25,4	28,4	39,4	64,1	24,7
Sur les logements correspondant aux permis - secteur primé :												
- ont été mis en chantier.....	35,5	44,0	37,4	38,9	37,6	44,9	41,0	39,1	30,6	24,2	373,2
- sont achevés.....	27,8	32,2	23,8	19,6	15,5	9,4	5,5	1,6	0,8	1,2	137,4
- sont en cours.....	7,7	11,8	13,6	19,3	22,1	35,5	35,5	37,5	29,8	23,0	235,8
- ne sont pas commencés.....	2,9	3,9	3,7	4,5	6,7	11,1	13,9	15,8	19,3	34,7	116,5
Soit, sur 100 logements autorisés :												
- ont été mis en chantier.....	92,4	91,9	91,0	89,6	84,9	80,2	74,7	71,2	61,3	41,0	76,2
- sont achevés.....	72,4	67,3	57,9	45,1	35,0	16,8	10,0	2,9	1,6	2,0	28,0
- sont en cours.....	20,	24,6	33,1	44,5	49,9	63,4	64,7	68,3	59,7	39,0	48,2
- ne sont pas commencés.....	7,6	8,1	9,0	10,4	15,1	19,8	25,3	28,8	38,7	59,0	23,8

(a) C'est-à-dire des permis mentionnant que la prime serait demandée (non compris le Département de la Seine pour 1956).

T A B L E A U V I I I

SITUATION PAR RAPPORT A LA DATE DE LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME

(Secteur des logements primés)

	TRIMESTRE DE LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME AU COURS DU :												Ensemble de la période
	Avant 1956	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
		1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) primés par Décision Provisoire (a)..	1,3	24,2	34,3	34,5	33,6	31,9	39,5	31,6	39,6	37,8	42,2	18,6	369,1
dont :													
- ont été mis en chantier	1,3	23,6	33,9	33,8	32,2	30,2	37,2	28,3	31,4	29,4	28,6	10,6	320,5
- ne sont pas commencés	0	0,6	0,4	0,7	1,4	1,7	2,3	3,3	8,2	8,4	13,6	8,0	48,6
<u>NOTA</u> : L'ensemble des mises en chantier du "Secteur primé" s'élève à (tableau IX)....													373,2
dont :-ont obtenu la décision provisoire (ci-dessus).....													320,5
-n'ont pas encore obtenu la décision provisoire.....													52,7
Sur 100 logements primés par Décision Provisoire:													
- ont été mis en chantier	100	97,5	98,8	98,0	95,8	94,9	94,2	89,3	79,3	77,8	68,3	57,4	86,8
- ne sont pas commencés.	0	2,5	1,2	2,0	4,2	5,1	5,8	10,7	20,7	22,2	31,7	42,6	13,2
(a) Non compris le département de la Seine pour 1956.													

T A B L E A U IX

DELAI SEPARANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME
(Secteur des logements primés)

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS DU :											Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.		
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) correspondant aux permis-secteur primé (a)	38,4	47,9	41,1	43,4	44,3	56,0	54,9	54,8	49,9	58,9	489,6
Sur 100 logements autorisés, ont été primés :												
- avant le permis.....	4,1	4,3	4,5	3,0	2,0	0,9	0,8	1,3	1,6	0,5	2,1
- dans le mois du permis.....	32,0	27,0	23,0	22,7	18,0	18,2	15,7	17,9	7,5	9,1	18,4
- dans le mois suivant le permis.....	31,5	31,8	23,6	17,8	22,5	20,0	10,2	14,0	15,1	14,3	19,4
- dans un délai de 2 à 3 mois	15,6	18,6	21,0	18,1	20,5	15,0	13,6	17,8	20,9	10,6	16,9
" 4 à 6 "	6,1	5,4	11,7	10,0	8,2	11,2	18,7	16,4	13,5	1,4	///	///
" 7 à 9 "	2,8	2,2	4,8	5,4	4,7	7,2	10,6	3,8	2,0	///		
" 10 à 12 "	1,7	1,7	2,9	2,9	3,2	5,6	4,3	0,4	///			
" 13 à 15 "	0,9	0,2	0,3	2,0	2,6	1,2	0,7	///				
" 16 à 18 "	-	0,9	0,7	0,7	0,7	0,4	///					
" 19 à 21 "	0,7	0,2	0,2	1,0	0,4	///						
" 22 à 24 "	0,1	0,4	0,1	0,4	///							
" 25 à 30 "	0,5	0,7	///	///								
% des logements primés (ensemble)	96	93,4	92,8	84	82,8	79,7	74,6	71,6	60,6	35,9	///

(a) C'est-à-dire des permis mentionnant que la prime serait demandée (non compris le département de la Seine pour 1956).

T A B L E A U IX bis

DELAI SEPARANT LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME
(Secteur des logements primés)

	TRIMESTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE AU COURS DU :											Ensemble de la période
	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) correspondant aux permis du secteur primé	38,4	47,9	41,1	43,4	44,3	56,0	54,9	54,8	49,9	58,9		489,6
Pourcentages cumulés du nombre des logements autorisés qui ont été primés :												
- avant le permis.....	4,0	4,3	4,5	3,0	2,0	0,9	0,8	1,3	1,6	0,5		2,1
- dans le mois du permis.....	36,0	31,3	27,4	25,8	20,0	19,0	16,5	19,2	9,1	9,6		20,5
- dans le mois suivant le permis.....	67,5	63,0	51,0	43,7	42,5	39,1	26,6	33,2	24,2	23,8		39,9
- dans un délai de 3 mois.....	83,2	81,7	70,2	61,8	63,0	54,1	40,3	50,9	45,2	34,5		56,5
" 6 "	89,2	87,1	83,6	71,8	71,2	65,3	59,0	67,3	58,7			
" 9 "	92,0	89,3	88,4	77,2	75,9	72,5	69,6	71,1	60,6			
" 12 "	93,7	91,0	91,3	80,1	79,1	78,0	73,8	71,6				
" 15 "	94,6	91,2	91,6	82,1	81,7	79,6	74,6					
" 18 "	94,6	92,4	92,3	82,7	82,4							
" 21 "	95,3	92,8	92,5	83,7	82,8							
" 24 "	95,4	92,9	92,7	84,2	///							
" 30 "	95,9	93,5	///	///	///							
Situation au 1er Octobre 1958	95,9	93,5	92,7	84,2	82,8	79,6	74,6	71,6	60,6	35,9		
Situation au 30 Juin 1958	95,7	94,4	91,3	82,3	79,1	71,0	61,2	54,9				

T A B L E A U X

DELAI SEPARANT LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME ET LA MISE EN CHANTIER
(Secteur des logements primés)

	TRIMESTRE DE LA DECISION PROVISOIRE DE PRIME AU COURS DU												Ensemble de la période
	Avant 1956	1 9 5 6				1 9 5 7				1 9 5 8			
		1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	4° tr.	1° tr.	2° tr.	3° tr.	
NOMBRE DE LOGEMENTS (en milliers) primés par Décision Provisoire (a)...	1,3	24,2	34,3	34,5	33,6	31,9	39,5	31,6	39,6	37,8	42,2	18,6	(b) 369,1
Sur 100 logements primés ont été mis en chantier:													
- 6 mois et plus av. D.P.	3,9	-	-	0,4	5,2	2,6	4,9	4,8	5,6	11,7	9,8	16,3	5,5
- 2 à 5 mois " "	14,1	-	3,5	9,6	7,4	13,5	7,2	7,1	12,2	10,0	9,2	11,4	8,5
- 1 mois " "	20,9	1,3	5,7	8,6	10,6	4,5	3,6	11,0	1,0	7,0	4,9	4,7	5,8
- dans le mois de la D.P.	-	7,7	20,2	10,6	6,6	6,0	8,0	9,7	6,5	9,7	9,4	8,1	9,3
- dans le mois suiv. la D.P.	-	7,9	9,0	11,6	7,5	10,2	13,7	5,9	7,3	7,0	11,2	10,2	9,3
- dans un délai de :													
2 à 3 mois après la D.P.	5,0	22,5	15,0	20,2	16,4	16,9	18,0	14,4	13,6	18,4	15,3	6,7	16,3
4 à 6 mois " "	9,0	27,7	20,8	15,8	19,3	19,8	17,2	12,5	19,8	10,9	8,5	///	///
7 à 9 mois " "	1,4	14,5	10,8	7,6	9,5	10,4	7,8	15,2	11,2	3,1	///		
10 à 12 mois " "	13,3	9,6	7,4	6,0	4,4	2,3	8,5	8,7	2,1	///			
13 à 18 mois " "	15,6	2,5	4,6	5,3	7,5	6,3	5,3	///	///				
18 et + " "	16,8	3,8	1,8	2,3	1,4	2,4	///						
Ensemble des mises en chantier.....	100	97,5	98,8	98,0	95,8	94,9	94,2	89,3	79,3	77,8	68,3	57,4	///

(a) non compris le département de la Seine pour 1956.

(b) l'observation au 1/1/58 ne donne qu'un résultat partiel pour le 3° trimestre 1958.

VARIETES STATISTIQUES



VARIETE STATISTIQUE

LES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LA CONSTRUCTION EN 1958
DANS 57 COMMUNES A CARACTERE URBAIN

Tableau I - Autorisations de bâtir accordées par commune et par région

REGIONS VILLES	Nombre d'autorisations		Nombre de		Valeur locaux d'habitation million de F.
	Total	dont locaux d'habitation	logements	pièces habitables	
REGION D'ALGER :					
Alger ville.....	210	146	2.857	7.040	7.160
Banlieue algéroise.....	1.120	1.004	7.170	20.490	13.420
Blida.....	132	121	465	1.345	893
Guyotville.....	62	49	79	220	189
Médéa.....	6	6	89	293	200
Autres villes de l'Algérois...	122	93	158	498	308
TOTAL.....	1.652	1.419	10.818	29.886	22.250
REGION D'ORAN :					
Oran ville.....	660	523	3.943	12.332	6.290
Banlieue oranaise.....	78	57	150	480	187
Hammam Bou-Hadjar.....	6	4	103	314	183
Perrégaux.....	24	16	56	177	122
Mascara.....	33	28	128	340	220
Palikao.....	70	68	68	219	82
Mostaganem.....	95	76	215	626	342
Sidi-bel-Abbès.....	212	209	430	1.368	975
Frenda.....	114	113	113	398	128
Tlémçen.....	83	62	114	274	227
Autres villes de l'Oranie.....	133	117	155	278	214
TOTAL.....	1.488	1.273	5.475	17.106	9.070

Tableau I - Autorisations de bâtir accordées par commune et par région (suite)

REGIONS VILLES	Nombre d'autorisations		Nombre de		Valeur locaux d'habitation million de F.
	Total	dont locaux d'habitation	logements	pièces habitables	
REGION DE CONSTANTINE :					
Constantine.....	66	61	823	2.750	2.310
Biskra.....	15	15	66	238	175
Bône.....	136	103	1.860	6.135	3.790
Bougie.....	18	14	166	511	320
Souk Ahras.....	38	37	266	724	420
Philippeville.....	63	41	320	1.070	910
Sétif.....	93	38	441	1.385	935
Bordj-Bou-Arréridj.....	42	81	87	253	200
Autres villes du Constantinois	72	63	72	200	133
TOTAL.....	543	453	4.101	13.266	9.193
Ensemble des 57 villes.....	3.683	3.145	20.394	60.258	40.513

Tableau II - Logements mis en chantier selon le type et la nature du constructeur

	Logements			Pièces habitables			Valeur		
	TE	TL	Total	TE	TL	Total	TE	TL	Total
REGIONS :									
Algérois.....	10.716	102	10.818	29.594	292	29.836	22.066	184	22.250
Oranais.....	4.860	615	5.475	15.279	1.827	17.106	8.594	476	9.070
Constantinois.....	4.024	77	4.101	13.063	203	13.266	9.069	124	9.193
NATURE DU CONSTRUCTEUR :									
Particulier européen.....	5.614	4	5.618	16.435	17	16.452	10.995	7	11.002
Particulier musulman.....	1.735	683	2.418	5.201	1.991	7.192	3.485	603	4.088
Sociétés immobilières.....	4.319	-	4.319	11.792	-	11.792	7.954	-	7.954
Offices HLM.....	5.302	-	5.302	16.738	-	16.738	11.595	-	11.595
Etat et Collectivités.....	553	-	553	1.619	-	1.619	1.235	-	1.235
Autres.....	2.077	107	2.184	6.145	314	6.459	4.463	176	4.639

La statistique des autorisations de bâtir accordées en Algérie est établie à partir de relevés nominatifs mensuels adressés par les mairies de 57 communes à caractère nettement urbain. Si d'une manière générale les communes fournissent un relevé correct des permis de bâtir qu'elles ont délivrés, des lacunes importantes sont toutefois constatées chaque année en ce qui concerne certains secteurs - le programme H.L.M. notamment. Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de compléter à l'aide de renseignements émanant d'autres sources les récapitulations obtenues par dépouillement des états communaux de façon à fournir une vue d'ensemble plus réelle de l'effort entrepris en Algérie en matière d'habitat. Cette façon de procéder a été utilisée en 1957 et 1958. Ses comparaisons entre ces deux dernières années donnent lieu aux remarques suivantes :

Diminution assez nette du nombre des mises en chantier dans Alger ville et Oran ville. Par contre un développement considérable du rythme de la construction est enregistré pour l'ensemble des autres communes du grand Alger - 7.170 logements en 1958 contre moins de 2.600 en 1957.

Nette reprise dans l'est algérien - 4.100 logements en 1958 pour 1.340 en 1957.

Enfin il y a lieu de rappeler que les locaux à usage d'habitation d'un prix de revient inférieur à 200.000 francs la pièce ne figurent pas dans cette statistique.



EVOLUTION DES CREDITS EN FONCTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Extrait du rapport du CONSEIL NATIONAL DU CREDIT du mois d'Octobre 1959 décrivant l'évolution de la monnaie, du crédit et de l'épargne au cours du 2ème trimestre 1959.

Les crédits utilisés par les entreprises et par les particuliers seront analysés au cours des développements qui suivent, au point de vue de leur objet économique.

Le tableau A 1 ci-après présente le montant des diverses catégories de crédits aux entreprises et aux particuliers.

TABLEAU "A 1" - CREDITS AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

Unité : milliard de F.

	31-3-1959	Variations 2°tr. 1959	30 Juin 1959
1 - <u>Crédits financés par des ressources monétaires.....</u>	4.692	+ 48	4.740
2 - <u>Crédits financés par des ressources non monétaires.</u>	3.560	+ 255	3.815
a) Organismes spécialisés (a).....	3.528	+ 256	3.784
b) Crédits des agences d'Outre-merdes banques métropolitaines aux entreprises métropolitaines.	32	- 1	31
Total Général (1 + 2)...	8.252	+ 303	8.555

(a) Essentiellement : Caisse des Dépôts, Crédit National, Caisses de Crédit Agricole, Caisse de Consolidation et de Mobilisation de crédits à moyen terme, Fonds de Développement Economique et Social, Caisses de Crédit Coopératif, Crédit Municipal de Paris

S'il n'est pas possible de discriminer avec exactitude, dans le total général des crédits du tableau "A 1", la part des crédits utilisés respectivement par les entreprises et par les particuliers, on peut du moins ventiler ce total en quatre rubriques (tableau "A 2"); dans les deux premières, "financement de la construction de logements", et "financement des ventes à crédit", figure la plus grande partie des crédits dont bénéficient les particuliers, sans exclure d'ailleurs les crédits de même nature accordés en fait à des entreprises, la troisième, presque exclusivement composée de crédits aux entreprises industrielles, agricoles ou commerciales est, pour cette raison, intitulée par convention "financement des entreprises"; la quatrième, enfin enregistre les crédits recensés par le Service Central des Risques, au nom des particuliers et des entreprises de la Sarre.

TABLEAU "A 2" - REPARTITION DES CREDITS DU TABLEAU "A 1", SELON LEUR OBJET ECONOMIQUE

Unité : milliard de F.

	En cours							Variations	
	30-12 1957	31-3 1957	30-6 1958	30-9 1958	31-12 1958	31-3 1959	30-6 1959	2°tr. 1959	2°tr. 1958
<u>France métropolitaine</u>									
1. Financement de la Construction..	1.654	1.749	1.851	1.964	2.087	2.190	2.317	+ 127	+ 102
2. Financement des ventes à crédit..	169	169	182	177	178	187	207	+ 20	+ 13
3. Financement des Entreprises.....	5.200	5.183	5.282	5.383	5.780	5.740	5.896	+ 156	+ 99
Total France métropolitaine..	7.023	7.101	7.315	7.524	8.045	8.117	8.420	+ 303	+ 214
<u>SARRE</u>									
Crédits déclarés au Service Central des Risques..	117	116	124	131	140	135	135	-	+ 8
TOTAL GENERAL.....	7.140	7.217	7.439	7.655	8.185	8.252	8.555	+ 303	+ 222

Au cours du 2ème trimestre 1959, l'ensemble des crédits utilisés par les entreprises et les particuliers, a marqué une augmentation de 303 milliards, très supérieure à celle du trimestre précédent (+ 67 mds) et également à celle du 2ème trimestre 1958 (+ 222 mds).

I - FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Les crédits figurant au tableau ci-après comprennent :

a) Sous la rubrique "crédits mobilisables" à moyen terme et à court terme :

les prêts spéciaux à moyen terme accordés par le Sous-Comptoir des Entrepreneurs et le Crédit Foncier de France, selon les dispositions de la loi du 21 juillet 1950,

les crédits à moyen terme (autres que les prêts spéciaux) accordés :

- par le Crédit Foncier et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs,
- par les banques et établissements financiers; ces derniers crédits étant connus au moyen des agréments d'escompte donnés par le Crédit Foncier.

des crédits bancaires à court terme, recensés par le Service Central des Risques, et qui sont principalement des crédits de relais, accordés dans l'attente de concours à moyen terme.

b) Sous la rubrique "Crédits non mobilisables"

les prêts spéciaux de la loi de 1950, consolidés ou en cours de consolidation.

les prêts aux H.L.M.

- avances de la Caisse des Dépôts et Consignations aux organismes d'H.L.M. pour le compte du Trésor, dans le cadre des crédits de paiements ouverts au titre du Fonds de Développement Economique et Social.

- prêts des Caisses d'Epargne et des collectivités locales.

les autres prêts à long terme, qui sont constitués :

- par les prêts directs de la Caisse des Dépôts et Consignations, consentis aux Sociétés immobilières affiliées à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts.

- par les prêts spéciaux directs du Crédit Foncier, amortissables dès l'origine.

EVOLUTION DES UTILISATIONS DE CREDIT FINANÇANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Unité : milliard de F.

	E n c o u r s							Variations	
	31-12 1957	31-3 1958	30-6 1958	30-9 1958	31-12 1958	31-3 1959	30-6 1959	2° tr 1959	2° tr 1958
Crédits mobilisables :									
Prêts spéciaux à moyen terme (1)...	721	749	778	806	834	856	868	+ 12	+ 29
Autres crédits à moyen terme mobilisables.....	82	83	87	90	90	95	98	+ 3	+ 4
Crédits bancaires à court terme...	18	18	18	19	22	20	21	+ 1	-
Total.....	821	850	883	915	946	971	987	+ 16	+ 33
Crédits non mobilisables									
Prêts spéciaux consolidés (1).....	70	87	102	119	140	165	199	+ 34	+ 15
Prêts H.L.M.....	696	739	786	842	902	948	1.013	+ 65	+ 47
Autres prêts à long terme.....	54	59	65	71	81	91	100	+ 9	+ 6
Divers.....	13	14	15	17	18	15	18	+ 3	+ 1
Total.....	833	899	968	1.049	1.141	1.219	1.330	+ 111	+ 69
Total général	1.654	1.749	1.851	1.964	2.087	2.190	2.317	+ 127	+ 102

(1) Loi du 21 Juillet 1950.

Au cours du 2ème trimestre 1959, l'ensemble des crédits finançant la construction de logements a augmenté de 127 mds contre 103 au cours du 1er trimestre 1959 et 102 au cours du 2ème trimestre 1958.

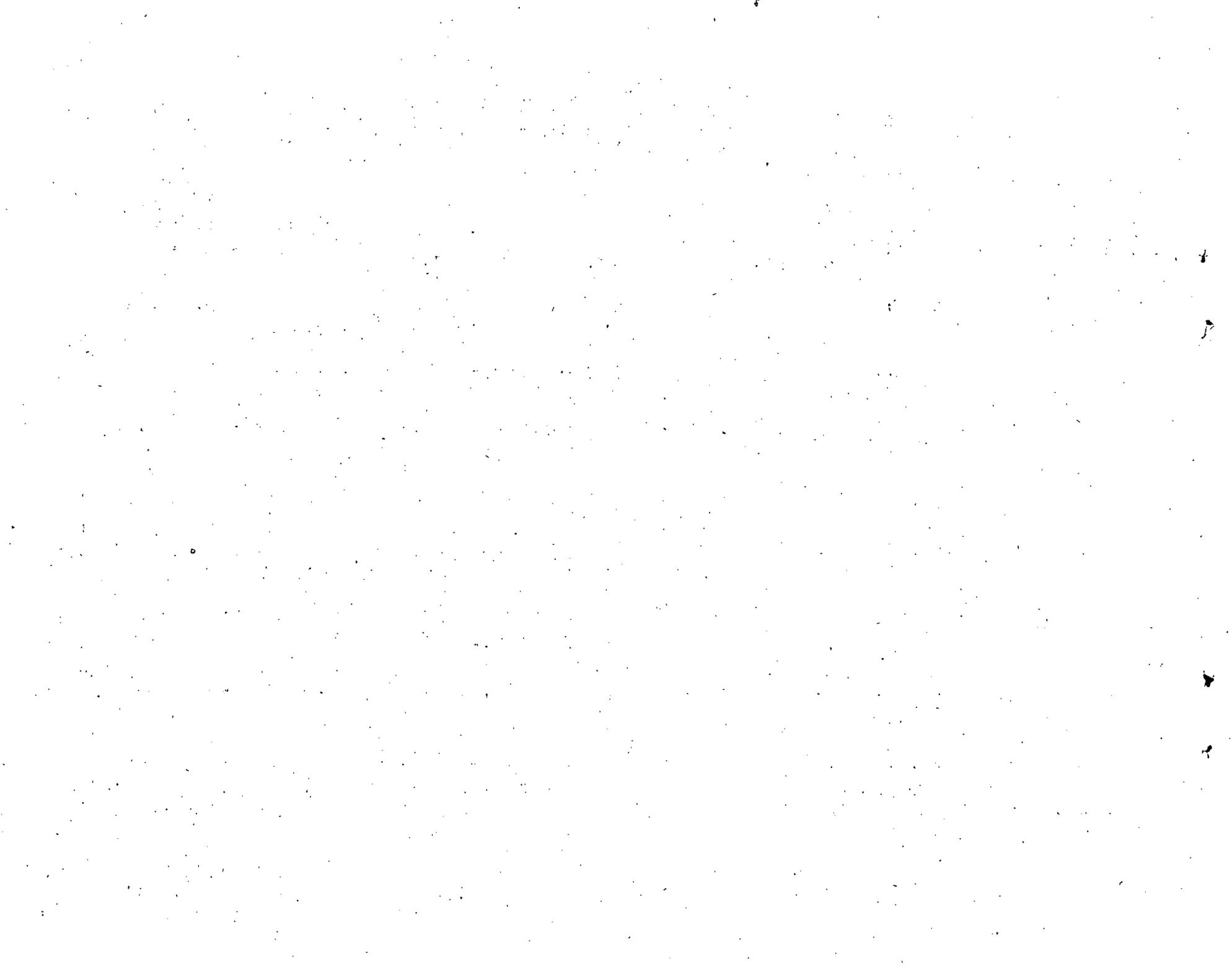
L'augmentation des prêts spéciaux à moyen terme a continué de se ralentir (+ 12 mds au lieu de + 22 mds), tandis que s'est poursuivi l'accroissement corrélatif des prêts spéciaux consolidés (+ 34 mds au lieu de + 25 mds), et des prêts H.L.M. (+ 65 mds, au lieu de + 46 mds).

FINANCEMENT DES VENTES A CREDIT
ENGAGEMENTS DECLARES PAR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

(en milliards de francs)	En cours							Variations	
	31.12 1957	31.3 1958	30.6 1958	30.9 1958	31.12 1958	31.3 1959	30.6 1959	2° tr. 1959	2° tr. 1958
Biens à usage professionnel									
- Matériel d'équipement professionnel.....	29,8	30,3	33,-	33,-	33,-	35,2	38,5	+ 3,3	+ 2,7
- Véhicules utilitaires..	51,7	52,5	54,7	52,2	50,6	51,2	53,7	+ 2,5	+ 2,2
Total.....	81,5	82,8	87,7	85,2	83,6	86,4	92,2	+ 5,8	+ 4,9
Biens généralement destinés à l'usage des particuliers									
- Véhicules de tourisme..	56,1	57,4	63,9	62,-	62,4	66,8	76,1	+ 9,3	+ 6,5
- Véhicules à deux roues..	5,-	3,6	3,7	3,7	3,3	2,7	3,2	+ 0,5	+ 0,1
- Biens d'équipement ménager et divers..... (dont Appareils ménagers)	26,4	25,2 (12,1)	26,7 (13,8)	26,1 (13,5)	28,7 (13,6)	31,1 (14,-)	35,5 (17,6)	+ 4,4 (+3,6)	+ 1,5 (+1,7)
Total.....	87,5	86,2	94,3	91,8	94,4	100,6	114,8	+14,2	+ 8,1
Total général.....	169,-	169,-	182,-	177,-	178,-	187,-	207,-	+20,-	+13,-
- Crédits distribués par les banques.....	40,-	39,-	43,-	42,-	42,-	46,-	52,-	+ 6,-	+ 4,-
- Crédits distribués par les établissements financiers.....	129,-	130,-	139,-	135,-	136,-	141,-	155,-	+14,-	+ 9,-

Au cours du deuxième trimestre 1959, les engagements concernant les ventes à crédit se sont notablement accrus (+ 20 mds au lieu de + 13 mds au 2ème trimestre 1958).

Cette évolution, liée essentiellement à des facteurs saisonniers, a été d'autre part favorisée par les mesures d'assouplissement décidées le 4 Décembre 1958 par le Conseil National du Crédit (augmentation de la durée et de la quotité maximum des prêts).



STATISTIQUES REGIONALES TRIMESTRIELLES DE RISQUES BANCAIRES

(Source : Bulletins Régionaux de l'I.N.S.E.E.)

En exécution d'une décision du Conseil National du Crédit, la Banque de France centralise à son siège social (Service Central des Risques), depuis le 1er Avril 1946, les déclarations de crédits bancaires reçues par les divers établissements de PARIS et de Province (Bureaux locaux de risques).

Les statistiques des utilisations de crédits ainsi recensées sont publiées et commentées depuis cette date dans les rapports trimestriels et annuels du Conseil National du Crédit. A la suite d'un accord intervenu avec la Banque de France, elles font, en outre, désormais, l'objet d'un regroupement et d'une publication à l'échelon des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E.

Il paraît nécessaire de décrire sommairement les modalités du recensement et d'en indiquer l'intérêt et la portée.

1°) Modalités de centralisation des déclarations de risques bancaires.

- Dans la première quinzaine de chaque mois, les banques et établissements financiers déclarent à la Banque de France, pour chaque bénéficiaire, les crédits ouverts et les crédits utilisés au dernier jour du mois précédent.

Toutefois, ne sont pas soumis à déclaration les crédits qui n'atteignent pas, en province, pour un même bénéficiaire :

- 5 millions de francs pour les escomptes d'effets commerciaux et les crédits garantis par la Caisse des Marchés,
- 2 millions de francs pour les autres crédits (crédits à moyen terme, autres crédits mobilisables, crédits non mobilisables).

A PARIS, pour les deux catégories ci-dessus, les minimums de déclarations sont fixés respectivement à 10 millions et 5 millions de francs.

- Toutes les déclarations sont centralisées à la Banque de France, par le Service Central des Risques, qui établit un bulletin individuel par bénéficiaire. Ce bulletin ne porte que l'indication du montant global, par catégorie de crédit, des risques déclarés au nom d'une même entreprise, sans mention ni du nom, ni du nombre des établissements déclarants. Un exemplaire de ce bulletin est remis à chacun des établissements déclarants.

2°) Intérêt et portée des recensements.

Cet intérêt est double.

- Les banques et les établissements financiers sont informés du montant total des risques recensés au nom de chacun des clients pour lesquels ils effectuent des déclarations.
- Les autorités monétaires sont en mesure de suivre l'évolution des crédits recensés.

Le Service Central des Risques recense actuellement des crédits au nom de 120.000 bénéficiaires environ. Le montant des crédits recensés représente un peu plus de 80 % des crédits effectivement utilisés.

Le Bureau local de recensement d'un crédit étant celui du domicile ou du siège social d'un bénéficiaire, les statistiques d'utilisation de crédits publiées ci-après pour chacune des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E. concernent seulement les entreprises dont le siège est situé dans cette circonscription ; elles ne rendent donc pas compte des crédits utilisés par les firmes qui, bien qu'y exerçant une activité ou y ayant un établissement, n'y possèdent pas leur siège social.

Crédits bancaires recensés à la fin du 1er trimestre 1959 à l'échelon des circonscriptions régionales de l'I.N.S.E.E. pour la branche d'activité "Bâtiment, Travaux Publics".

1^{er} trimestre 1959

Source : Banque de France

Unité : milliard de F.

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE PARIS - (Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise)	29,59	114,20	143,79	3.399,23	4,23 %
REGION DE BORDEAUX - (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne Basses-Pyrénées)
REGION DE CLERMONT-FERRAND - (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)	0,59	1,29	1,88	35,41	5,30 %
REGION DE DIJON - (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire de Belfort)	2,13	3,14	5,27	103,41	5,10 %
REGION DE LILLE - (Nord, Pas-de-Calais)	4,71	10,12	14,83	229,61	6,46 %
REGION DE LIMOGES - (Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre, Haute-Vienne)	0,71	1,74	2,45	35,60	6,88 %

1^o trimestre 1959

Source : Banque de France

Unité : milliard de F.

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE LYON - (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute- Savoie)	6,99	30,45	37,44	313,83	11,93 %
REGION DE MARSEILLE - (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du- Rhône, Corse, Gard, Var, Vaucluse)	4,79	17,96	22,75	196,15	11,60 %
REGION DE MONTPELLIER - (Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales)	1,33	3,29	4,62	52,84	8,74 %
REGION DE NANCY - (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges)	2,61	5,63	8,24	128,34	6,42 %
REGION DE NANTES - (Indre-et-Loire, Loire-Atlanti- que, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée)	2,62	4,42	7,04	86,24	8,16 %
REGION D'ORLEANS - (Eure, Eure-et-Loir, Loir-et- Loir-et-Cher)	0,85	1,44	2,29	62,90	3,64 %
REGION DE POITIERS - (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne)	1,05	1,61	2,66	42,00	6,33 %

1^{er} trimestre 1959

Source : Banque de France

Unité : milliard de F.

Circonscriptions	Bâtiment et Travaux Publics			Total des différentes branches d'activité	Rapport (4)/(5) en %
	Effets commerciaux	Autres crédits	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
REGION DE REIMS - (Aisne, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne)	1,66	2,00	3,66	104,11	3,52 %
REGION DE RENNES - (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan)	1,38	4,86	6,24	55,81	11,18 %
REGION DE ROUEN - (Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime, Somme)	2,42	3,69	6,11	131,09	4,66 %
REGION DE STRASBOURG - (Bas-Rhin, Haut-Rhin)	1,47	3,80	5,27	124,45	4,24 %
REGION DE TOULOUSE - (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne)	1,80	4,52	6,32	63,78	9,91 %



B I B L I O G R A P H I E



B I B L I O G R A P H I E

Bulletins Régionaux de Statistique de l'I.N.S.E.E.

- Supplément annuel = (18 fascicules, 1 par région)
 - Situation Démographique, économique et sociale en 1958 (tous les suppléments)
 - Etudes particulières =
 - CLERMONT-FERRAND = 1°) Recensement agricole (Extraits)
 - Répartition des exploitations agricoles par régions agricoles selon =
 - les superficies de céréales et de prairies
 - le nombre de tracteurs et de chevaux
 - 2°) Variation de la Population des communes de l'Allier =
 - de 1806 à 1846
 - de 1846 à 1896
 - de 1896 à 1954
 - DIJON = Calendrier économique
 - ORLEANS = Indices des Chiffres d'Affaires d'un échantillon d'Etablissements de la Région.
 - Annexe = - Evolution de l'activité d'un échantillon d'établissements importants de 1957 à 1958.
 - Indices des chiffres d'affaires
 - Evolution des masses de salaires annuels payés et des effectifs salariés en fin d'année, dans les établissements industriels et commerciaux de plus de 20 salariés.
 - Etablissements industriels et commerciaux de plus de 20 salariés.
 - ROUEN = Généralités sur les accidents de la circulation en 1957.

T A B L E des V A R I E T E S

Bulletins trimestriels - 1^{er} Trimestre 1959 (suite et fin)

- BORDEAUX = Développement de la construction dans l'agglomération bordelaise au cours de ces dernières années.
- DIJON = Agents de l'Etat et des Collectivités locales dans les départements de la Région (suite)
- Agents de l'Etat et des Collectivités locales résidant dans l'agglomération de DIJON.
- MARSEILLE = Parc des tracteurs agricoles par canton.
- PARIS = Le District de la Région de Paris (Etude de 30 pages et 19 tableaux)
- POITIERS = Publication de l'Annuaire Statistique Régional 1956/1957 concernant la CHARENTE, la CHARENTE-MARITIME, les DEUX-SEVRES et la HAUTE-VIENNE.
- STRASBOURG = La densité de population à STRASBOURG.
- Les perspectives économiques en Alsace d'après les chefs d'entreprise.
- TOULOUSE = Habitat et Construction

Bulletins trimestriels - 2^{ème} Trimestre 1959

- BORDEAUX = Parc des voitures en circulation au 1/1/1959
Département de la GIRONDE
" des LANDES
" du LOT-ET-GARONNE
" des BASSES-PYRENEES

- CLERMONT-FERRAND = Variation de la population des Communes de la HAUTE-LOIRE.
- de 1806 à 1846
- de 1846 à 1896.
- de 1896 à 1954
- DIJON = Personnel sanitaire civil au 1° janvier 1959.
- Les établissements industriels et commerciaux au 1° janvier 1959.
- Répartition, par tranche, des salaires déclarés en 1957.
- Parc des véhicules en circulation en Bourgogne et en Franche-Comté au 1° janvier 1959.
- LILLE = Quelques observations et perspectives sur une banlieue Sud de LILLE "LOOS-HAUBOURDIN".
- MARSEILLE = Ville de MARSEILLE : Nombre de logements occupés construits entre Mai 1954 et le 1^{er} Mai 1959.
- Résultats de l'enquête périodique auprès des chefs d'entreprises.
- MONTPELLIER = La population des communes de l'AVEYRON et l'HERAULT aux différents recensements depuis 1881.
- NANCY = Fécondité et vieillissement.
- Recensements démographiques partiels effectués entre 1956 et 1959.
- NANTES = Nombre de salariés par groupes d'activités dans les communes situées dans les zones spéciales de conversion.
- Evolution démographique par canton, des départements de =
INDRE-ET-LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
MAYENNE
SARTHE
VENDEE
de 1876 à 1954
- ORLEANS = Recensement agricole (1956)
- PARIS = Projet de délimitation de l'agglomération parisienne.

- POITIERS = Collecte, écrasement et stockage du blé dans la Région (récolte 1957)
- REIMS = Le parc des véhicules automobiles au 1^{er} janvier 1959.
- ROUEN = Les Etablissements industriels et commerciaux en 1958 : Départements de l'EURE, SEINE-MARITIME, agglomération du HAVRE et de ROUEN.
- Supplément mensuel au Bulletin régional de Statistique.
- TOULOUSE = Nouvel indice d'ensemble des prix de détail dans les agglomérations importantes de province.

Fascicules départementaux du recensement de 1954 - Résultats exhaustifs

- Département d'ILLE-ET-VILAINE
- " des LANDES
- " du LOT-ET-GARONNE
- " de la MARNE
- " du MORBIHAN
- " des BASSES-PYRENEES
- " des DEUX-SEVRES

Publications I.N.S.E.E.

- Recensement de 1954 - Résultats du sondage au 1/20^{ème} - Population active =
 1ère partie - Structure professionnelle.
- Nomenclature des activités économiques.
- Carte de densité de la population n° 1.

Statistiques et Etudes Financières

N° 121 - Janvier 1959 -

- Le rapport sur la situation financière
- L'évolution de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1957.

- N° 122 - Février 1959 -
- Les salaires déclarés en 1957
- L'évolution de la fiscalité de 1951 à 1958.
- N° 123 - Supplément Mars 1959 -
- Supplément rétrospectif 1926-1955.
- N° 124 - Avril 1959 -
- Le budget de 1959.
- Les bénéficiaires industriels et commerciaux déclarés en 1957.
- L'épargne personnelle en GRANDE-BRETAGNE.
- N° 124 - Supplément d'Avril 1959 -
- Quatrième rapport du Conseil de Direction du Fonds de développement économique et social.
- N° 125 - Mai 1959 -
- Le Budget fonctionnel de 1959.
- La rémunération des personnels de l'Etat.
- N° 125 - Supplément de Mai 1959 -
- Le rapport général du groupe d'études fiscales.
- N° 126 - Juin 1959 -
- Le budget social de la Nation 1957/1959.
- N° 126 - Supplément de Juin 1959.
- Les Caisses d'Epargne ordinaires en 1957.
- N° 127 - Juillet 1959 -
- Les Dépenses de l'Etat par département en 1957.
- N° 127 - Supplément de Juillet 1959 -
- La fiscalité des Pays du Marché Commun.
- N° 128 - Août 1959 -
- Les Mutations de Fonds de Commerce en 1957.

N° 128 - Supplément d'Août 1959 -

- Les Produits de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, en 1957.

N° 129 - Septembre 1959 - Les opérations effectuées par la Caisse des Dépôts et
Consignations en 1958.

- Etude Sociologique de la Migration des travailleurs musulmans d'Algérie en Métropole
(Cahier n° 9 du Ministère de l'Intérieur - Service des Affaires musulmanes et de
l'Action Sociale).

- La Situation économique dans le département de MEURTHE-ET-MOSELLE - Année 1958 -
(Document de la Chambre de Commerce de NANCY).

- Revue Internationale du Travail - n° 4 d'Octobre 1959 -

- Développement régional, croissance économique et emploi en France.